



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 Novembre 2022

CO 569 DE

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel (départ 21h18), BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, LAMBERT Véronique, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, DECOTE Yves, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine (arrivée à 20h36), CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, RAVIX Isabelle, ARNAUD Gérard, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Titulaires : BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, CHUARD Valentin à REGALDI Sylvie, MARTI François à PINGAT Martine, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à YANARDAG Mikaël,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : M. DORBON Henri à RAVIX Isabelle, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile

Etaient Excusés : LECOQ Yves, TONNAIRE Sandrine, LEROY Pierre, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, HENARD Stéphane, BRENTIAUX Denis, BERTHOD Claude, CHAUVIN Roger, CASTELLA Damien, BUYS Nelly,

Secrétaire de séance : Antoine MARCELIN

Convocation faite le : 8 Novembre 2022

Objet : Validation d'une prestation d'animation dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial

CONTEXTE

Le 31 août 2022, le Comité de Pilotage du PAT a défini les 4 grands objectifs du PAT :

- Soutenir et accompagner le développement de filières agricoles locales et diversifiées ;
- Favoriser l'accès à tous à une alimentation locale de qualité ;
- Encourager l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective ;
- Limiter l'impact environnemental de l'alimentation.

Afin de transformer ces objectifs en plan d'actions, le COPIL a acté l'organisation d'ateliers de co-construction ouvert à tous. Ces derniers, au nombre de cinq, seront organisés entre janvier et février 2023. Plusieurs prestataires ont été contactés pour accompagner la cheffe de projet dans l'organisation de ces ateliers.

SELECTION DU PRESTATAIRE

La proposition retenue par les membres du COPIL est celle de Donativo, en collaboration avec Cluster Jura, au regard de leurs références et des nombreux retours positifs sur le travail réalisé par ces organismes.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Novembre 2022
CO 569 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Validation d'une prestation d'animation dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial

Les structures réaliseront la prestation suivante :

- Etape 1 : mobilisation d'un collectif d'acteurs en amont des ateliers pour stimuler la participation durant 1 à 2 mois ;
- Etape 2 : organisation des ateliers d'intelligence collective.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant	Pourcentage pris en charge par la subvention PAT	Montant pour la collectivité
ETAPE 1	0 €	80%	
ETAPE 2	5 815,5€	80%	
SUIVI DE LA MISSION	2 250€	80%	
TOTAL HT	8 062,5€	80%	
TOTAL TTC	9 675€	0%	3 225€

Le montant de la prestation s'élève à 9 675€ TTC, avec une prise en charge de 80% par la subvention PAT (HT), soit 3 225€ à la charge de la collectivité.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ Approuve la proposition de prestation de Donativo et Cluster Jura d'un montant de 9 675€ TTC,
- 2/ Autorise M. le Président, ou M. le Vice-président délégué, à signer tout document relatif à cette décision.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

